

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le jeudi 15 octobre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé à la salle Multiculturelle de Grâce, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOSCHER Marina ; BOUILLOT Lise ; BUHE Thierry ; COCGUEN Marie-Jo ; CRESSON-BRASSART Christèle ; GEORGELIN Dominique ; GOASDOUE Gérard ; GUILLOU Claudine ; HAGARD Elisabeth ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE BLOAS Mireille ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; Naudin Christian ; RADENNEN-PAGEOT Annick ; RASLE-ROCHE Morgan ; THOMAS Joseph ; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

CROISSANT Guy ; ECHEVEST Yannick ; GENETAY Stéphanie ; LE MEAUX Vincent.

Administrateurs absents :

BUTEL Pierre-Yves ; INDERBITZIN Laure-Line.

Administrateurs absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Guy CROISSANT ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry BUHE.

En exercice : **25**
Présents : **19**
Absents : **06**
Représentés : **01**

Date d'envoi des convocations : **08 octobre 2020**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 38/10/2020

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
DESIGNATION DU REPRESENTANT A L'UNION DEPARTEMENTALE DES CENTRE
COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (UDCCAS)**

Chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du conseil d'administration et du bureau de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale.

Les adhérents de l'UDCCAS, obligatoirement membres de l'UNCCAS, doivent donc réélire les nouveaux membres du Conseil d'Administration.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-7 à L.2122-18 et L.2123-20 à L.2123-24-1,

Vu les articles R.123-6, R.123-16 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article R. 123-21,

Vu la délibération, N° DEL 22-05-2017, en date du 11/05/2017 autorisant le CIAS à adhérer à l'UNCCAS,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 septembre 2020 fixant le nombre d'administrateurs et désignant les membres élus, en son sein, auprès du CIAS,

Vu l'arrêté n°AD-2020-74 du Président, portant désignation des membres nommés,

Compte tenu du renouvellement des membres du conseil d'administration,

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

DESIGNE, Madame Claudine GUILLOU, Vice-Présidente du CIAS pour représenter le CIAS au sein de l'UDCCAS des Côtes d'Armor et de lui donner pouvoir pour voter en son nom, et participer aux activités de l'UDCCAS.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le 27/10/2020
et de publication le 27/10/2020.
Le Président,



Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,
Claudine GUILLOU

